

Acheter un bien.

Objectif : Identifier les éléments permettant d'acheter sereinement un bien ou un service.

1 L'achat d'un bien ou d'un service.

Contrat de vente : accord par lequel un acheteur a la propriété d'un bien ou d'un service en échange du paiement de celui-ci au vendeur.

Bien ou service ? Un bien est un objet satisfaisant un besoin. Un service est le résultat d'une action humaine satisfaisant un besoin.

Contrat de location : accord par lequel un locataire a l'usage d'un bien pour un temps et un prix déterminés. Un loyer sera payé.

Contrat de location avec option d'achat (LOA) : le client loue un bien et a la possibilité de l'acheter à un prix fixé dans le contrat qui tient compte des loyers versés.



Source Delagrave CAP PSE 2014

2 Les différents modes de paiement.

	Espèces	Carte bleue	Chèque	Prélèvement	TIP
Avantage	Argent réel. Accepté partout.	Accepté partout Assurance en +	Envoi par la poste. Simple.	Débit automatique Pas d'oubli.	Gratuit, simplicité.
Limites	Fausse monnaie 3000 € max.	Payante et plafond de retrait.	Faux chèque, sans provision.	Provisionner le compte.	Ne pas l'oublier Envoi par courrier.

3 L'achat à crédit.

Un **crédit** est une somme d'argent que l'on emprunte afin d'acheter un bien.

Un contrat est signé donc il y a obligation de respecter ce contrat pour les deux parties.

- * **Crédit affecté** : l'argent est affecté à l'achat d'un bien particulier (par exemple une voiture).
- * **Crédit personnel** : l'argent prêté est utilisé à la convenance du débiteur.
- * **Crédit permanent** ou **crédit revolving** : réserve disponible sur un compte qui peut être utilisée pour tout type d'achat. Cette réserve se renouvelle systématiquement lorsqu'on l'utilise.

Les intérêts sont élevés donc extrême prudence avec un crédit permanent.

Formalités de demande de crédit

Le **débiteur** (emprunteur) fait une demande de crédit au **créancier** (prêteur).

Le créancier vérifie le «dossier emprunteur» et consulte le **FICP** (fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers).

Le débiteur (emprunteur) reçoit **une offre préalable de prêt valable 15 jours.**

Le débiteur accepte l'**offre préalable** Il a **14 jours** pour se rétracter (annuler le contrat).

Éléments de comparaison de ≠ crédits

- Le **taux** : vérifier le **taux effectif global** (TEG) et non le taux de base (nominatif).
Le **TEG** comprend : taux de base, frais de commission, de dossier et d'assurance.
- La **mensualité** : montant à payer chaque mois. **(33% max de ses revenus !!)**
- L'**assurance** : elle pallie une défaillance, vous empêchant de rembourser le prêt.
- Le **remboursement anticipé** : vérifier si on peut rembourser avant la fin du crédit.
- Le **montant emprunté, la durée du crédit.**

4 Surendettement.

Le **surendettement** c'est la situation d'un débiteur ne remboursant plus ses dettes à l'échéance. L'emprunteur doit saisir la **commission de surendettement** qui peut proposer un plan de redressement (redéfinir les modalités de remboursement de la dette) ou dans le pire des cas un plan de rétablissement personnel avec inscription au FICP.